

Du management des frontières au récit d'une Europe solidaire

Sophie Djigo

DANS **POLITIQUE EUROPÉENNE** 2026/1 N° 91 , PAGES 40 À 65

ÉDITIONS **ASSOCIATION POLITIQUE EUROPÉENNE**

ISSN 1623-6297

DOI 10.3917/poeu.091.0040

Date de mise en ligne : 07/09/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-europeenne-2026-1-page-40?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Politique européenne.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/revue-politique-europeenne-2026-1-page-40?lang=fr).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

POLITIQUE EUROPÉENNE**N° 91 | 2026**

Sophie Djigo

p. 40-65

Du management des frontières au récit d'une Europe solidaire

Depuis les années 2000, les politiques migratoires européennes sont orientées par le management migratoire. Alors que ce dernier se présente comme une pure administration technique des flux migratoires, il ne peut neutraliser sa charge politique, liée au récit impérial historiquement fabriqué par l'Europe. Les enquêtes menées aux frontières orientales et septentrionales de l'Union Européenne dans le cadre d'une philosophie de terrain permettent de comprendre comment la doctrine du management migratoire s'est constituée en rhétorique accompagnant et invisibilisant des politiques migratoires répressives et violentes. Cette euphémisation va de pair avec la construction du récit d'une Europe vertueuse, tournant l'attention vers une gestion humanitaire des migrations qui alimente la représentation d'une Europe solidaire.

From borders management to the narrative of Europe as solidarity center

Since 2000, migration politics have been deeply influenced by the doctrine of migration management. Migration management seems to offer policies without politics, merely focused on the efficient control of migratory flows. However, far from being neutral, migration management follows on from the historical colonial past of Europe. Based on philosophical field inquiries at the british-french border and along the river Evros in Turkey, this paper argues that the doctrine of migration management has become a rhetoric which accompanies migration politics, masking repression and border violences. This doctrine and its euphemistic effects are involved in the elaboration of the narrative of a virtuous Europe, presenting the humanitarian management of migrations as a strong sign of Europe's solidarity.

Du management des frontières au récit d'une Europe solidaire

Sophie Djigo

Institut Convergences Migrations, STL (Lille)

Introduction

Depuis les années 2000, les politiques migratoires européennes sont élaborées à partir du cadre conceptuel du *migration management*, un cadre qui se présente comme neutre, propice à une gestion à la fois réaliste et équitable des flux migratoires. Les théories du *migration management* semblent opposées aux projets politiques nationalistes et identitaires qui plaident pour une restriction raciale drastique de l'immigration. Les premières défendent une immigration maîtrisée et une gestion humanitaire de l'immigration ; les seconds prétendent préserver l'intégrité des populations nationales du territoire européen du danger d'hybridation culturelle et de métissage. Nous ferions face à un discours réaliste et neutre, c'est-à-dire rationnel, pragmatique et dénué de toute idéologie politique, à l'inverse du second type de discours, empreint de passions politiques et de sentiment nationaliste.

Cependant, si le cadre théorique du management migratoire laisse entendre que les politiques mises en œuvre se réduisent à une pure administration technique des flux migratoires, il ne parvient pas à neutraliser totalement sa charge politique, étroitement liée au récit impérial historiquement fabriqué par l'Europe. Le management migratoire n'est pas coupé du grand narratif déployant l'Europe comme centre du monde, autour duquel gravite une multiplicité de Suds périphériques dont proviennent les candidats à l'immigration (Chakrabarty, 2000), lieu commun de la civilisation, missionné pour éclairer le reste du monde, et moteur du progrès de l'humanité (Constant, 1814 ; Hugo, 1842 ; Rougemont, 1963). Au contraire, les enjeux migratoires sont traversés par l'idiome eurocentré façonné par l'impérialisme européen et contribuent à nourrir une certaine version de ce récit, une certaine représentation de l'Europe.

En effet, les migrations contemporaines sont en grande partie inscrites dans l'héritage des relations coloniales entre les anciens empires et leurs anciennes colonies (Green et Poinot, 2008). De façon très concrète, il existe par exemple dans le droit français des accords bilatéraux entre l'État français et l'Algérie,

accords spécifiques mis en place aux lendemains de l'indépendance et qui font l'objet d'une forte repolitisation dans le débat politique et les relations diplomatiques franco-algériennes¹. La gestion libérale des frontières est ainsi renvoyée à la réalité de l'histoire coloniale, peinant à s'affranchir du roman impérial. On pourrait croire que les politiques du management migratoire, présentées comme purement techniques et gestionnaires, parviennent à s'émanciper du récit européen impérial, abandonnant la politique (*politics*) pour la simple administration (*policy*) : est-ce réellement le cas ? Avec leur volet humanitaire, ces politiques du *migration management* rompent-elles avec le récit impérial-colonial ?

Historiquement, le libéralisme s'appuie sur le récit impérial (Losurdo, 2013). Cependant, la réalité des migrations en Europe, en particulier de la gestion des frontières de l'Union Européenne, met à l'épreuve les politiques migratoires et le récit mobilisé pour les justifier. Une analyse plus précise permet de faire émerger une *réécriture* contemporaine du récit européen, à la lumière du régime des frontières (Miller, 2012) de l'Union Européenne. En effet, les questions migratoires renouvellent le récit traditionnel impérial-colonial et l'infléchissent vers le narratif d'une Europe solidaire. Du point de vue libéral du management migratoire, l'UE se caractérise aussi bien par les mécanismes de solidarité qu'elle est capable de mettre en œuvre pour affronter la « crise migratoire », que par sa gestion humanitaire des frontières. Le narratif axé sur le concept de solidarité constitue un élément crucial de la reconstitution de la grandeur, voire de la supériorité morale de l'Europe, dans le sillage de la hiérarchie impériale-coloniale. Par ailleurs, ce récit n'est pas sans converger avec le narratif nationaliste, au point de définir l'Europe par une solidarité élaborée sur des bases ethniques et civilisationnelles, justifiant un traitement différencié des migrations européennes et extra-européennes.

S'Interroger sur la manière dont les politiques du management migratoire perpétuent le récit impérial suppose de rendre compte du déplacement de la représentation d'une *Europe de la puissance* à celle d'une *Europe de la solidarité*. Un tel déplacement implique une continuité, la puissance se manifestant par la capacité à dispenser une aide humanitaire. Dans une perspective théorique décoloniale et de philosophie de terrain, il s'agit d'identifier les survivances du récit impérial au sein des politiques incarnant la doctrine du management migratoire, qui situent cette dernière dans la continuité

1 <https://www.publicsenat.fr/actualites/international/tensions-franco-algeriennes-que-disent-les-accords-migratoires-que-veut-remettre-en-cause-bruno-retailleau>.

de la logique coloniale-impériale. L'un des intérêts du cadre théorique de la colonialité consiste à éclairer les politiques migratoires actuelles en les rapportant à l'épaisseur historique de l'organisation moderne du monde et du travail, élaborée à partir d'une hiérarchie raciale, laquelle s'est trouvée mise en œuvre dans des dispositifs et des modes de gouvernement différents au fil des siècles. Ce faisant, la théorie décoloniale nous invite à nous distancier du traitement instantané des politiques actuelles, sur le mode anhistorique des « actualités », dans la mesure où au contraire, il s'agit de penser l'actualité comme « un présent traversé par l'histoire » (Fassin, 2012, 19-21).

Non sans ironie, les politiques du management migratoire se revendiquent à la fois d'une forme de réalisme pragmatiste et d'une neutralité politique, alors même qu'elles n'accordent aucune considération aux réalités migratoires dont les premiers concernés font l'expérience, pas plus qu'aux contextes économiques et démographiques dans lesquels les phénomènes migratoires s'insèrent, sans compter leur inefficience et les violences qu'elles mettent en œuvre aux frontières. Pour le dire autrement : les politiques du management migratoire sont à la fois prétendument neutres et faussement réalistes, mais bien plus vraisemblablement hantées par le récit européen impérial et par les objectifs politiques de puissance et de suprématie qu'il convoque, autour d'enjeux aussi divers que la puissance économique, le poids diplomatique ou les questions d'image et de prestige (l'Europe foyer de la démocratie). Elles tentent de concilier un objectif de répression de l'immigration en provenance du Sud et un souci, au moins apparent, de respect du droit international et de la démocratie.

La méthodologie de la philosophie de terrain consiste à partir des observations et des entretiens conduits sur le terrain pour mesurer l'écart entre la manière dont les politiques du management migratoire se présentent et la réalité de leur mise en œuvre. C'est en particulier la documentation de la « gestion » des frontières qui permet de comprendre ce qui se joue réellement derrière les termes de « gestion », « management », « humanitaire », à savoir un filtrage racial, une répression violente et l'exercice d'une supériorité morale à l'égard de populations étrangères disqualifiées. En outre, l'articulation entre théorie décoloniale et philosophie de terrain produit une compréhension plus fine des situations de terrain, remises dans leur contexte historique à la fois global et local. Ainsi, l'analyse du décalage entre la réalité aux frontières et les politiques migratoires nourries par la doctrine du management migratoire, légitimées par leur inscription dans le récit d'une Europe solidaire, s'appuiera sur deux terrains, de la frontière la plus orientale de l'UE à sa frontière la plus septentrionale, d'Évros à Calais.

Le travail sur la frontière gréco-turque le long du fleuve Évros résulte d'une collaboration avec le photographe Bastien Deschamps autour de son corpus photographique, d'une cinquantaine de dialogues et d'entretiens. Les récits des personnes en exil victimes de *pushbacks* à la frontière, la documentation de la sécurisation militarisée de l'Évros constituent un contrepoint aux discours de légitimation des politiques migratoires présentées comme simples outils de contrôle et de gestion des flux. Plus loin, nous verrons que ces politiques de refoulement prennent une autre dimension lorsqu'on les analyse en lien avec une histoire régionale marquée par un passé d'ingénierie raciale. À la frontière franco-britannique, particulièrement affectée par la gestion humanitaire, le management migratoire bascule complètement vers un récit tendu entre puissance assurant sa souveraineté en sécurisant ses frontières et solidarité envers les réfugiés. L'humanitaire est l'autre face de la répression aux frontières, qui poursuit le récit impérial d'une suprématie morale de l'Europe. Une enquête effectuée dans la « jungle » de Calais en 2015-2016, réunissant 108 entretiens menés avec des personnes en exil en quête de passage donne une idée précise de ce en quoi consiste, pour les premiers concernés, le « management migratoire ». Une seconde enquête conduite auprès d'un groupe de dix jeunes exilés éthiopiens, suivant leur itinéraire de Calais à Londres entre 2017 et 2019, met l'accent sur la façon dont l'aide humanitaire constitue, pour les bénéficiaires, une forme de surveillance, de contrôle, d'assujettissement, de négation de leur autonomie, organisant en outre une collaboration entre associations humanitaires et services de l'État. Enfin, une enquête poursuivie dans les milieux solidaires à Calais entre 2019 et 2022 complète cet étayage empirique (enquête menée par observations et entretiens auprès de bénévoles accueillants via le collectif Migration 59, Utopia 56 et des associations L'Auberge des migrants, le Secours catholique, la Vie Active).

Ces enquêtes permettent de comprendre la façon dont la doctrine du management migratoire s'est constituée en *rhétorique* accompagnant, euphémisant et invisibilisant des politiques migratoires répressives et violentes. Cette euphémisation va de pair avec la construction du récit d'une Europe vertueuse, tournant l'attention vers une gestion humanitaire des migrations qui alimente la représentation d'une Europe solidaire. Dès lors, ce qui distingue les politiques de management migratoires des politiques nationalistes opère davantage sur ce plan rhétorique, eu égard à la mobilisation d'un certain type de récit sur l'Europe, que sur le plan politique et pratique.

La gestion libérale des migrations : une dépolitisation de façade

Le *migration management* ou l'art de neutraliser les enjeux politiques des migrations

Au début des années 2000, le succès des travaux de Bimal Ghosh (2000), professeur d'administration publique et expert international reconnu, apparaît comme un symptôme du déplacement de la conception politique et juridique des migrations à une conception économique, plus pragmatique et administrative. B. Ghosh développe une doctrine de la gestion migratoire adoptée et promue par l'OIM (Organisation Internationale des Migrations), assignant aux États européens les grandes lignes à suivre (Ahouga, 2024). Dans le cadre de l'application de sa théorie aux politiques de l'UE, il préconise de penser les migrations en termes de gestion, à une échelle globale, et souligne les difficultés des États européens à mettre en place autre chose qu'une politique répressive de fermeture des frontières. Autre chose qui serait, par exemple, une meilleure aide au développement des pays d'émigration, des dispositifs de lutte contre les inégalités dans ces pays ou de renforcement de la stabilité politique et de la paix dans les pays d'où proviennent les exilés. Ce type de politique supposerait une coopération internationale véritable, garantissant un cadre de régulation propice au déploiement harmonieux des échanges internationaux de main d'œuvre. L'intervention politique se bornerait à assurer les conditions minimales au fonctionnement pacifié du marché.

Dans la perspective de B. Ghosh, le but d'une politique migratoire est la gestion des flux ou *migration management*, c'est-à-dire une maîtrise de l'immigration. La gestion migratoire consisterait à organiser, à anticiper et à contrôler (planifier) les migrations pour mieux les administrer, les adapter au pays d'accueil, en veillant à ce que les arrivées d'immigrés aient un effet positif sur ce dernier. L'idéal de B. Ghosh est celui du *win-win-win* : une bonne gestion des flux migratoires permettrait des effets positifs pour les immigrés, pour les pays de destination et même pour les pays d'origine, dans une harmonie globalisée. Ce *triple win*, opéré par un ajustement spontané des acteurs de la migration, n'est pas sans rappeler la figure, quelque peu étrange, marginale dans l'œuvre d'Adam Smith lui-même, de la main invisible, représentation de la conciliation naturellement harmonieuse des volontés individuelles, de la convergence providentielle des intérêts égoïstes avec un intérêt général plus abstrait. Chacun trouverait son compte dans la libre circulation des humains et des marchandises.

Cependant, loin de cet idéal managérial normatif, la réalité est tout autre. Les flux migratoires échappent en partie à ce désir de contrôle, l'harmonie espérée ne se réalise pas et une part non négligeable des migrants se retrouve dans la clandestinité. Dans l'analyse de B. Ghosh, ce phénomène de l'immigration clandestine est justement la preuve que la gestion migratoire est ratée. La clandestinité est l'indice d'un mauvais management migratoire. Ce « raté » a une double conséquence paradoxale : la répression de l'immigration clandestine et la gestion humanitaire des frontières. Ce paradoxe inhérent au management migratoire est l'indice de la tension entre les survivances du récit impérial et des éléments plus nouveaux du récit sur l'Europe : d'un côté, le récit colonial, réaffirmant la suprématie des puissances impérialistes européennes sur les (ex-)colonies, la disciplinarisation des corps des ex-colonisés migrants ; d'autre part, un récit vertueux, qui fonde la supériorité morale de l'Europe sur sa capacité à être solidaire et à se distinguer par un véritable monopole de la solidarité. L'accent mis sur la solidarité participe de l'apparente dépolitisation de la gestion libérale : dépolitisation par déplacement technique, mais aussi éthicisation des questions migratoires formulées dans l'idiome humanitaire.

Dans le chapitre qu'il lui consacre, Denis Pieret analyse avec justesse le déplacement accompli par le discours libéral du *migration management* :

« L'élaboration du *migration management* dans les enceintes et les termes de la scientificité et sa revendication de neutralité axiologique en font un instrument de mobilisation fort. La question est déconflitualisée et dépolitisée. Si l'on parle encore de politiques migratoires, c'est une traduction de *policy* et non de *politics*. La question quitte le domaine de la politique et de ses rapports conflictuels pour être reprise dans un cadre technique, comme un objet de gouvernance. On fera, par exemple, l'inventaire des *best practices* en la matière pour partager le savoir au niveau mondial » (Pieret, 2016).

L'écart entre neutralité théorique et conflictualité sur le terrain

Les politiques de management migratoire, qui coïncident avec les préconisations doctrinales de B. Ghosh et de l'OIM, revendiquent une neutralité comprise comme « réalisme », simple souci pragmatique de s'adapter aux faits, de produire des politiques migratoires efficaces ajustées à la « réalité » objective des phénomènes migratoires. Cependant, cette neutralité s'avère illusoire, et ce d'autant plus qu'elle projette sur les réalités migratoires des objectifs politiques et des

représentations tirées du récit européen impérial. La vocation de la philosophie de terrain tient précisément à tester des idées, des approches conceptuelles sur un terrain particulier (Vollaire, 2017). S'appropriant les outils méthodologiques des sciences sociales, comme l'entretien ou l'observation participante, le philosophe peut investiguer un terrain pour travailler ou retravailler l'articulation entre un concept et son extension empirique, entre une théorie et la réalité dont elle est supposée rendre compte. Dans l'héritage du positivisme du Cercle de Vienne, une approche de philosophie de terrain permet de revenir au sol des faits et d'ajuster les idées aux éléments factuels (Djigo, 2022). Elle travaille aussi sur le matériau même du langage, analysant les différents usages des mots selon les contextes, les représentations qu'ils impliquent et les grands récits qui se déploient en arrière-plan de certains de ces usages.

Ici, le grand récit à la gloire de la civilisation européenne sert de toile de fond à l'élaboration des politiques migratoires, qui le nourrissent et le réactualisent en retour. Comment ce récit demeure-t-il opérant dans le traitement des migrations en Europe ? Quels sont les indices de sa persistance et les manifestations de son infléchissement ? Quelle légitimité possède-t-il pour justifier le bien-fondé des politiques migratoires actuelles ? Saisir l'écart entre le récit et la réalité produite par la mise en œuvre des politiques migratoires requiert de passer par l'enquête. L'enquête sur le terrain des frontières ouvre un interstice qui décale le récit par rapport à la réalité saisie dans le cadre du travail de terrain. Parce que le terrain déplace, il déplie les contradictions ou les déformations du récit, produisant une nouvelle intelligibilité de sa fonction et de son contenu idéologique.

La neutralité revendiquée par les politiques de management migratoire s'inscrit dans les stratégies de justification de la *Realpolitik*, visant à aligner des politiques publiques sur une réalité considérée comme un objet brut et indépendant de toute perception humaine. Le « réel », dans sa dimension proprement métaphysique, opérerait comme une contrainte pesant sur l'action politique. L'écrivain autrichien Robert Musil mettait en garde, dans les années 1930, contre ces hommes politiques animés d'un simple « sens du réel » (Musil, 1930), exprimant le conservatisme « kakanien » le plus confit, voire réactionnaire, typique de l'empire austro-hongrois vieillissant (Chlastacz, 2019). L'absence de neutralité du management migratoire est doublement mise en lumière par le récit eurocentré qui lui sert de motif et de justification, ainsi que par ses effets bien réels sur les premiers concernés. L'approche de philosophie de terrain constitue un usage critique anti-métaphysique, exposant le détournement du « réalisme » : se prévalant d'un rapport lucide et pratique au réel, le

management migratoire implique une conception hautement métaphysique du réel, abstraite et décalée de la réalité vécue par les premiers concernés, en contradiction avec sa revendication de pragmatisme.

Les éléments empiriques mobilisés relèvent d'un terrain ethnographique mené entre 2014 et 2022 à la frontière franco-britannique, ainsi que d'un terrain mené en collaboration avec le photographe Bastien Deschamps en 2021 à la frontière gréco-turque, le long du fleuve Évros (Djigo et Deschamps, 2024). À la frontière franco-britannique, une première étape de travail a consisté en une centaine d'entretiens conduits avec des personnes résidant dans les campements d'exilés à Calais ainsi qu'à Norrent-Fontes. Ces entretiens mettaient pour l'essentiel l'accent sur l'écart abyssal entre la réalité de la violence d'État, de l'encampement dans des conditions de dénuement terribles, et le grand récit de « l'Europe terre d'asile », architecturé autour des concepts de démocratie et de droits humains (Djigo, 2016). L'enquête documente l'arrivée dans le Nord, l'absence de structures d'accueil et la relégation dans des campements périphériques, le verrouillage de la frontière et la situation de transit durable des personnes bloquées, les intrusions policières nocturnes dans les campements, les violences perpétrées par la force publique. Le vocable même de « jungle » est perçu comme une survivance coloniale, projetant sur les exilés en provenance du Sud global la déshumanisation et l'animalisation caractéristiques du colonialisme.

Le travail s'est poursuivi entre 2017 et 2019 avec une seconde étape en immersion au sein d'un groupe de dix exilés éthiopiens, suivis quasi quotidiennement dans leur périple migratoire de Calais à Paris, puis à Bruxelles et à Londres (Djigo, 2019). Ce terrain conversationnel complexe et mouvant a mis en évidence la dimension politique de conflictualité et la part de violence masquées par le discours technocratique et prétendument neutre du management migratoire. Dans cette enquête, une partie des entretiens est consacrée à la perception par les exilés de la gestion humanitaire de la frontière. Pour mes interlocuteurs éthiopiens, particulièrement marqués par l'histoire de leur pays comme terre de résistance à la colonisation et nation indépendante, la situation de dépendance organisée par l'aide humanitaire est particulièrement éprouvante. Comme me le dit Remi, jeune homme de 18 ans venu d'Addis-Abeba, en parlant des bénévoles : « Ils te donnent une veste et en échange, ils veulent tout savoir de ta vie. » La relation asymétrique entre les agents de l'humanitaire et les exilés redouble l'inégalité des positions sociales et politiques, sans compter la dimension raciale sous-jacente. Les distributions sont à la fois vécues comme des moments humiliants, mais aussi dangereux, dans la mesure où ils s'opèrent sous surveillance policière. Le petit groupe de mes interlocuteurs observe le

comptage policier des exilés dans la queue, repère les contrôles et les arrestations qui ont lieu pendant ce moment, identifie la collaboration entre certaines associations et l'État (les agents de la Vie Active qui, lorsqu'ils ne font pas de distribution alimentaire, sont chargés de poser des grillages empêchant l'accès aux zones de campement). Là encore, les ambivalences de l'action humanitaire renvoient à la colonialité, réaffirmant des rapports de pouvoir asymétriques et de domination des humanitaires européens sur les migrants africains, moyen-orientaux et asiatiques (Pallister-Wilkins, 2022). Un autre élément renvoie à cette colonialité : la réduction humanitaire des exilés à une position passive, dépendante, dépourvue d'autonomie, sous couvert d'une rhétorique paternaliste de la protection des êtres vulnérables.

D'une frontière à l'autre, le travail en collaboration avec le photographe Bastien Deschamps sur la frontière la plus orientale de l'Europe déplaçait la réflexion sur le statut épistémique de l'image et la mise en visibilité des frontières et de leur gestion européenne. La photographie documentaire a été le moyen de montrer la militarisation de la frontière et la logique sécuritaire répressive du régime de frontières (Bigo, 2009), euphémisées par la rhétorique du management migratoire. Le long de l'Évros, la matérialité des dispositifs dissuasifs, visant à blesser ou tuer ceux qui les franchiraient, donnent une tout autre signification au vocabulaire de la « maîtrise des flux », du « contrôle » et de la « gestion des frontières ». Avec le photographe, nous travaillons sur les traces des passages : vêtements déchirés en lambeaux, impacts de balles tirées par les gardes-frontières, corps tuméfiés de ceux qui ont été refoulés... À Alexandroupoli, dans la clinique médico-légale, ce sont encore d'autres traces : les effets personnels retrouvés sur les cadavres charriés par le fleuve. Tous ces éléments matériels permettent de documenter ce en quoi consistent aussi les politiques de management migratoire dans leur effectivité, leurs effets de violence et leurs effets mortels.

Cependant, la réactivation du récit colonial ne fonctionne pas comme un référentiel sur l'ensemble du territoire de l'UE, qui compte nombre de nations qui n'ont aucun passé colonial impérial, en particulier à l'Est. Il n'y a pas de narratif unique et univoque constituant la grandeur de l'Europe ; le récit est troué, partiel, lacunaire. En dehors du narratif porté par les anciennes puissances impérialistes, d'autres récits se déploient, qui vont servir de toiles de fond quelque peu différentes à l'interprétation actuelle des phénomènes migratoires. Et ce sont ces récits, plus aux marges, qui contextualisent de façon plus locale les politiques migratoires, même lorsqu'elles sont dictées par l'UE dans un cadre commun.

Sur le terrain oriental, celui de la frontière gréco-turque à l'autre bout de l'Europe, le récit qui nourrit la perception de l'immigration est centré sur la *race*. En effet, le contrôle de l'immigration fait écho aux plans d'ingénierie démographique et d'épuration ethnique pratiquées de part et d'autre de la frontière gréco-turque. En 1877, la Bulgarie est occupée par les Russes qui procèdent à une véritable chasse aux Turcs et aux musulmans. Entre 1877 et 1879, un million de réfugiés sont refoulés vers l'Empire ottoman, traversant Andrinople, alors capitale ottomane de la Thrace. Ce passé chargé s'alourdit encore lors des guerres balkaniques de 1912-1913, au cours desquelles les habitants de confession musulmane sont chassés hors de la Grèce, de la Serbie et du Monténégro.

Ces politiques d'épuration ethnique touchent des populations largement multiculturelles et métissées, interdisant le mélange, imposant une homogénéité nationale, culturelle et religieuse. De part et d'autre de la frontière, Grecs et Turcs s'échangent leurs musulmans contre leurs chrétiens. En réponse aux massacres des Turcs dans les Balkans et au nationalisme grec, les Jeunes Turcs, puis les Kémalistes, s'attachent à défendre pendant plus de trente ans une politique systématique d'« ingénierie démographique ». C'est sur cet arrière-plan historique que se déploie le *migration management* à la frontière de l'Évros.

Les effets du *migration management* à Calais

Les politiques de gestion des flux ont des effets concrets sur ceux et celles qui les éprouvent. Il faut se demander ce que signifie le management migratoire du point de vue des personnes en exil. « Maîtriser les flux », « contrôler l'immigration », qu'est-ce que cela signifie *concrètement* ? Derrière la neutralité prétendue et l'apparente dépolitisation émergent des dispositifs, des techniques d'administration des populations en exil, des espaces de disciplinarisation des corps qui matérialisent la violence et le caractère répressif d'une gestion « libérale » (Schmoll, 2011).

Du point de vue des droits fondamentaux, les personnes en exil devraient pouvoir circuler librement, puis faire une demande d'asile dans le pays de leur choix. Il relève ensuite de la souveraineté de cet État d'accepter ou de débouter le demandeur, normalement sur des critères de droit. L'un des points aveugles du *migration management* de l'UE est l'externalisation de la sécurisation des frontières, qui bloque le passage des frontières et empêche les exilés de déposer leur demande dans le pays choisi. Deux échelles se télescopent à cet égard : celle

des frontières de l'UE, qui font l'objet de négociations collectives des États-membres avec des pays du Sud ou du Proche-Orient ; celle des frontières internes à l'UE, où se multiplient des accords et arrangements bilatéraux, favorisant une opacité en matière de droits. Cela concerne par exemple la frontière franco-britannique avec les accords du Touquet, accords bilatéraux signés en 2003.

Le système de filtrage raffiné mis au point aux frontières (Simonneau, 2024) rend impossible la demande d'asile dans certains États européens. Dans ce cas, comment réaliser la possibilité en droit de demander l'asile en Angleterre ? Les exilés qui arrivent par des voies légales sont rarement de potentiels réfugiés, puisque leur visa est motivé par des motifs touristiques, familiaux, liés à des études, à un emploi, à une activité commerciale... Il n'existe pas de « visa réfugiés », dans la mesure où les cas d'octroi du statut de réfugié supposent l'examen de la demande (par le Home Office en Angleterre), donc présupposent que la personne soit déjà parvenue sur le territoire pour pouvoir faire sa demande. C'est un serpent qui se mord la queue. L'externalisation est déjà une atteinte au droit d'asile. En vertu des qualités propres à la gestion des flux migratoires, on pourrait dire que le fait, pour un État, de se décharger d'une demande migratoire sur d'autres, en renvoyant les candidats au séjour dans des pays tiers, vers les plates-formes du Règlement Dublin ou au Rwanda, est une bonne solution : au fond, tout le monde y trouverait son intérêt. La personne exilée se verrait relocaliser dans un pays sûr, qui accepte sa demande de séjour.

Cependant, le choix du pays d'accueil et d'installation n'est pas exclusivement dicté par des considérations d'intérêts économiques. Il n'est pas indifférent de (re)faire sa vie dans un pays où il y a une communauté linguistique et culturelle ou non, des attaches familiales ou non, des affinités avec le régime politique, une population plus ou moins hospitalière, etc. Bref, l'Angleterre et le Rwanda, ce n'est pas un choix équivalent ni indifférent. La France et la Hongrie, non plus. Ainsi, la gestion du management migratoire occulte la part de choix des premiers concernés, les exilé.e.s, réduisant les motivations de l'exil à la sphère indifférenciée des besoins économiques.

Sur le plan matériel et pratique, que signifie, pour une personne en exil, de faire l'objet des politiques de management migratoire ? À Calais, c'est avant tout faire face à des conditions sanitaires dramatiques, liées au refus des autorités gouvernementales et municipales de mettre en place des points d'eau. C'est faire l'épreuve d'une présence policière permanente, avec ses cordons de refoulement : impossible d'aller en ville, impossible de se poser, de prendre un peu de répit, confronté à la violence du mouvement perpétuel. Depuis 2020,

les expulsions ont lieu à une cadence infernale, toutes les 48 heures, voire tous les jours. Entre 1500 et 2000 personnes vivent actuellement dans les campements de fortune, essentiellement venues du Soudan, du Tchad, d'Érythrée, d'Afghanistan, d'Iran, d'Irak, de Syrie, de Somalie. La violence à la frontière est la cause de pathologies mentales, qui sont en réalité sociales, comme le montre la recrudescence des suicides à Calais², puis chez les survivants en Angleterre (Tham, 2023). Ces morts s'ajoutent à la nécrologie de la frontière franco-britannique : près de 400 morts en 25 ans. Cette violence est masquée par le paravent du management migratoire, retraduite en accidents tragiques ou encore en conséquences coupables dont les réseaux criminels de passeurs porteraient l'entière responsabilité.

Sur les rives de l'Évros : la politique des pushbacks

Le long de l'Évros, le 19 janvier 2022, 29 migrants se retrouvent bloqués pendant cinq jours sans eau ni nourriture sur un petit bout de terre de moins de 150 m². Coincés entre deux rives, avec d'un côté des garde-frontières turcs le fusil à l'épaule et de l'autre, des militaires grecs refusant de venir les chercher : l'image est symbolique du degré auquel ces personnes sont indésirables, au point de ne trouver refuge que sur un îlot inhabitable³. Le banc de sable en dit long sur ce que cela signifie d'être refoulé aux frontières, de n'avoir nulle part où aller. Il montre la réalité de la politique européenne de non-accueil, qui gère de façon impitoyable les flux migratoires.

Les exilés qui essuient plusieurs échecs avant de parvenir à passer ont besoin de bases arrière en retrait de la ligne de frontière, pour se reposer, reprendre des forces, soigner leurs blessures. Ils sont à proximité des *trying places*, ces endroits d'où se tente le passage. L'un de ces lieux est l'hôtel Almeria à Edirne, côté turc. Au sous-sol, des migrants partagent un repas. Dormir dans un vrai lit, pouvoir se laver, simplement se poser quelques heures... ces gestes quotidiens deviennent un privilège dans le temps du passage. Les lieux de transit n'ont pas tous le confort d'un hôtel, même sommaire. Beaucoup prennent la forme de campements, avec l'avantage d'être au plus près de la frontière. C'est le cas sur les berges de l'Évros, où surgissent dans les buissons de petits campements éphémères, face à l'imminence du passage. Et lorsque les migrants se

2 <<https://www.opendemocracy.net/en/beyond-trafficking-and-slavery/migrant-suicides-in-calais-a-border-designed-to-create-despair/>>.

3 <<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-international/20220918-les-C3%AElots-du-fleuve-evros-terres-d-accueil-temporaire-pour-les-migrants>>.

font repérer, ils se font parfois tirer dessus par les garde-côtes. Ils reviennent souvent à Edirne couverts de blessures, signes des violences du refoulement. Les associations avouent leur incapacité à dénombrer avec exactitude les morts par noyade dans les eaux glacées ou faute de savoir nager. Le glissement lexical neutralise la violence de la répression aux frontières : le « refoulement » est ici la traduction concrète de la gestion des flux.

Les enquêtes de terrain étayaient la contradiction entre la rhétorique du management migratoire et les violations du droit international perpétrées par les politiques du management migratoire. À ce titre, le renforcement du récit d'une Europe des droits humains et l'accent mis sur la solidarité tendent à compenser, voire à invisibiliser et à légitimer ces manquements au droit.

La gestion humanitaire des frontières : le récit d'une Europe solidaire

La solidarité institutionnelle entre États européens

L'apparente dépolitisation de la gestion libérale des frontières rabat les questions migratoires sur des enjeux techniques (Müller, 2009) tout en orientant le traitement de ces questions dans un sens très politique, celui du prisme sécuritaire et des enjeux de souveraineté nationale (Pécoud, 2017). La stratégie libérale de dépolitisation vise aussi à contourner la conflictualité politique entre les différents États membres de l'UE et entre les différentes forces politiques (El Qadim, 2021), pour déployer plus discrètement une certaine direction politique du traitement des migrations. Celle-ci consiste globalement à filtrer les frontières de façon à laisser circuler la main d'œuvre nécessaire, à fabriquer une immigration à deux vitesses avec une main d'œuvre clandestine à bas coût qui viendra alimenter les économies des pays européens, tout en gardant le contrôle sur les frontières en élaborant un complexe industriel sécuritaire important (Simonneau, 2024).

Le discours dépolitisant les questions migratoires revêt également une tout autre fonction, sur un plan différent : le plan moral. En effet, il permet de produire une justification morale de la politique répressive aux frontières. Alors que le droit international de libre circulation est entravé par les dispositifs de sécurisation des frontières de l'UE, que le droit d'asile est réduit et remis en question par nombre de gouvernements, que les violences aux frontières et les conditions de vie des exilés sont contraires aux droits humains, l'UE

développe un grand récit de la solidarité, qui renforce et élève la moralité de l'Europe. Dans cette entreprise, l'Europe apparaît comme une entité réifiée et essentialisée, à rebours de l'hétérogénéité de ses États membres, des différences de leurs politiques migratoires et des tensions et conflits entre États. Le récit fonctionne comme une matrice d'unification autour de la noblesse morale de l'UE.

En effet, la solidarité fait partie des principes fondamentaux des différents traités qui régissent l'Union Européenne. Les fonds européens permettent de financer les régions les plus en difficulté sur le plan économique, comme cela a été le cas en Espagne, au Portugal ou en Pologne. La gestion de la dette repose aussi sur des mécanismes de solidarité, revenant à la signification première de la solidarité qui suppose une obligation commune des membres de la famille vis-à-vis des dettes de l'un d'entre eux. Le Corps européen de solidarité finance et facilite la mobilité et les échanges entre jeunes européens. Tous ces dispositifs existent bel et bien et adoucissent à la marge la concurrence entre les États-nations, tout en réduisant un peu les écarts socio-économiques entre régions et États membres.

Depuis 2023, la notion de solidarité joue un rôle accru au sein de la coopération internationale de l'Union Européenne, avec un nouveau règlement sur la gestion de l'asile et de la migration, qui prévoit une solidarité obligatoire des États membres envers les pays de l'UE soumis à la plus forte pression migratoire, et permet aux autres de choisir entre la relocalisation des demandeurs d'asile sur leur territoire et le versement de contributions financières. Le concept de solidarité fait partie du vocabulaire utilisé par les gouvernances européennes qui organisent le management migratoire à l'échelle de l'UE.

Deux usages très différents du terme « solidarité » coexistent ainsi en Europe : un premier usage qui renvoie aux pratiques institutionnelles entre acteurs étatiques et qui décrit des dispositifs de coopération internationale intra-européenne en matière de répression des migrations et de contrôle des frontières ; un second usage qui désigne la solidarité horizontale et informelle entre les citoyens européens et les personnes migrantes, à travers des pratiques et des espaces autonomes (Tazzioli et Walters, 2019). Cela signifie que du point de vue des gouvernants, la solidarité s'applique exclusivement entre (États) Européens, tandis qu'aux migrants étrangers est réservé l'humanitaire.

Cette solidarité à l'échelle européenne ne va pas sans heurts. Elle n'a rien de spontané et si elle existe, c'est en vertu de dispositifs de contrainte imposés

par l'UE. Cela donne parfois lieu à des conflits entre États membres, qui rechignent à prêter des fonds aux régions en difficulté ou à accueillir le quota d'exilés qui leur a été imparti. On assiste parfois à d'obscènes négociations comptables portant sur le nombre de demandeurs d'asile accueillis dans tel ou tel État. L'exercice de la solidarité n'est donc ni gratuit ni volontaire et il manifeste les contradictions entre l'idéalisme nationaliste et le pragmatisme gestionnaire du *migration management*. Le paradigme de l'État-nation fonctionne comme cadre politique majeur (Kahn, 2014) et demeure le référentiel même de l'idée d'Europe :

« Since the end of the 19th century, the nation-state has gradually become the predominant model within the European political fabric. Successive population displacements and border shifts caused by two world wars have shown how deep-rooted the nation-state had become as the reference frame of political geography. » (Kahn, 2014)

L'idée de la construction d'une identité européenne post-nationale est séduisante (Habermas, 2000) ; cependant, les politiques migratoires sont un révélateur de l'incorporation du nationalisme identitaire dans le récit d'une Europe solidaire – et d'un nationalisme identitaire chargé de colonialité. Le fait que des États nationalistes arrivent malgré tout à coopérer et instaurent une politique de solidarité sur la gestion des migrations, implique un glissement sémantique du motif purement nationaliste au motif ethno-civilisationnel. C'est en vertu de « racines » ethniques et culturelles communes, dans le sillage des conceptions que l'on retrouvait encore chez Durkheim de la race-civilisation européenne supérieure (Symank, 2024), que l'idiome nationaliste peut se fondre en un idiome eurocentré, qui rejoue sur le terrain des migrations contemporaines le passé colonial et impérialiste de certaines nations européennes, responsables de la configuration des relations Nord-Sud.

Le cas des réfugiés ukrainiens est exemplaire de la compatibilité conceptuelle entre récit nationaliste et récit eurocentré, tous deux structurés en profondeur par la notion de race et l'idée d'une suprématie « blanche » (Kundnani, 2023). Il révèle que la solidarité européenne n'est pas tant internationale ou universelle qu'eurocentrée. Il n'a pas fallu beaucoup de temps ni d'atermolements pour que les États membres de l'UE décident de mettre en place une disposition déjà existante, à laquelle ils auraient pu recourir dans d'autres situations : la protection temporaire. Les exilés ukrainiens fuyant la guerre ont bénéficié de moyens rarement utilisés au sein de l'UE : mise en œuvre de voies de passage légales et sûres, libre circulation jusqu'aux pays d'accueil,

protection leur garantissant un hébergement, une aide financière et le droit de travailler (Gemenne et Thiollet, 2022). Pourquoi ces moyens n'ont-ils pas été mis en œuvre vis-à-vis des réfugiés syriens fuyant l'un des régimes les plus meurtriers ? Ou vis-à-vis des Afghans fuyant le régime des Talibans ou ayant collaboré avec les forces internationales ? Ou vis-à-vis des réfugiés soudanais fuyant la guerre civile et le génocide de la population noire au Darfour et au Kordofan du Sud ?

Ce fut le cas à Calais, point de cristallisation des enjeux migratoires : une maire très à droite (LR), développant des moyens considérables pour chasser les migrants de sa commune, ouvre l'auberge de jeunesse de la ville pour accueillir des réfugiés ukrainiens qui observent, sidérés, les centaines d'autres réfugiés racialisés dormant dehors dans les interstices toujours plus restreints de la ville. Le motif raciste – ethnocivilisationnel – a été parfaitement assumé par la droite et l'extrême droite, comme si un devoir de solidarité unissait les Européens autour d'une identité commune. L'usage des mots est éloquent : les Ukrainiens ont été immédiatement qualifiés de « réfugiés », comme une évidence, et jamais de « migrants », terme réservé aux exilés non blancs en provenance des pays du Sud global.

Le monopole européen de la solidarité

La « question humanitaire » est un élément central du management migratoire. Depuis que les frontières de l'UE ont été verrouillées, les zones frontières sont devenues des espaces pour l'humanitaire. Cela peut paraître étrange, car *a priori*, l'immigration est un phénomène anthropologique structurel et non une catastrophe d'origine naturelle ou humaine. Pourtant, la mobilisation du registre humanitaire construit un double renforcement : de la politique de contrôle de l'immigration illégale ; du récit de légitimation morale de l'Europe. Ainsi, le complexe industriel humanitaire (Dadusc et Mudu, 2022) s'inscrit pleinement dans l'élaboration du récit d'une Europe solidaire.

Dans la zone-frontière de Calais, des opérations humanitaires sont menées presque quotidiennement, avec le soutien de l'État, par des associations comme La Vie Active, sélectionnées et mandatées par l'État pour répondre aux besoins humanitaires sur place. Parallèlement, les marins de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) interviennent pour réaliser des sauvetages en mer à la demande ou avec l'aval des autorités. La logique humanitaire se déploie en parfaite harmonie avec les politiques migratoires européennes, concrétisée par

des partenariats entre les États, alors même que la répression organisée dans le cadre de la sécurisation des frontières provoque des situations de détresse. L'humanitaire fonctionne comme un maillon d'une même chaîne causale, tout en occultant l'échelle des causes. La logique humanitaire se présente elle aussi comme *apolitique*, alors qu'elle intervient paradoxalement pour prendre en charge les effets néfastes de certaines politiques – justement celles que le management migratoire présente sous un angle dépolitisé, purement technique, économique et administratif. L'éthique humanitaire, héritage européen de la Seconde Guerre mondiale, repose explicitement sur des principes de neutralité et d'impartialité, bornant son souci à soulager la souffrance des victimes et à pourvoir à des actions de soin, ou plus largement, de *care* (Terry, 2002). Les humanitaires sont supposés, pour éviter toute ingérence, s'en tenir à cette posture de retrait, à proposer une intervention qui ne soit pas de nature à influencer sur un conflit armé. La neutralité humanitaire devient cependant suspecte d'une forme de complicité avec les politiques qui engendrent de la détresse, soupçon renforcé par la manière dont les ONG sont financées et par les logiques de profit qui traversent aussi le complexe industriel humanitaire, complexe qui n'hésite pas à intégrer des méthodes qui sont celles du contrôle aux frontières. Par exemple, dans le camp de Moria en Grèce, les humanitaires sont aussi chargés de regrouper les personnes en exil, de les surveiller au sein du campement et de mettre en place une sorte de fichage à destination des procédures de demandes d'asile. Autre exemple : en France, il a été question en 2019 de demander aux centres d'hébergement d'urgence de contrôler les papiers d'identité des personnes hébergées, afin d'exercer un contrôle sur les personnes en migration et de pouvoir les repérer, voire les arrêter⁴. De nombreux centres se sont insurgés et ont refusé de collaborer avec les préfetures.

Parce qu'elle considère les situations migratoires comme des « catastrophes », des « tragédies », conformément au paradigme de la « crise migratoire », la logique humanitaire en vient à dépolitiser complètement les enjeux migratoires, comme si les morts aux frontières étaient accidentelles, alors qu'elles sont la conséquence des dispositifs de dissuasion visant à rendre les frontières mortelles. Pendant longtemps, les bénévoles engagés en soutien aux exilés à Calais se sont eux-mêmes présentés comme « faisant de l'humanitaire et non de la politique » (Lips, 2024). Il a fallu que la répression s'intensifie, que la criminalisation frappe jusqu'aux bénévoles distribuant les petits déjeuners aux exilés, pour que la prise de conscience ait lieu. Les bénévoles ont peu à

4 https://www.liberation.fr/france/2019/09/09/hebergement-d-urgence-le-pilotage-du-gouvernement-est-assez-brutal_1750206/.

peu compris qu'ils ne faisaient de l'humanitaire que dans la mesure où ils ne s'opposaient pas aux politiques des États. Mais lorsque leurs actions ont commencé à déranger les politiques mises en place, à l'échelle municipale ou étatique, voire européenne, la tolérance de l'État, établie sur des arrangements unilatéraux, s'est étiolée.

Ainsi, des arrêtés préfectoraux ont vu le jour à Calais de 2020 à 2023, interdisant aux citoyens de distribuer de l'eau et de la nourriture aux personnes en exil encampées dans la ville. Cet acte que l'on peut qualifier d'humanitaire puisqu'il consiste à apporter une aide matérielle de première nécessité dans une situation d'urgence exposant la survie des personnes, a fait l'objet d'une véritable répression, qui s'est traduite par la verbalisation de dizaines de bénévoles distribuant de l'eau ou des petits déjeuners (l'association Salam), et qui se sont vus obligés de payer des amendes de 135 €. Des méthodes d'entrave indirecte sont aussi mises en place, comme l'enrochement des lieux de distribution de nourriture, qui oblige les associations à s'éloigner toujours plus des campements, à sans cesse s'adapter pour pouvoir mener à bien leurs opérations, avec un effet d'usure notable. On observe ainsi des formes « douces » de répression et des formes plus brutales, comme l'intimidation des bénévoles exclus des « périmètres de sécurité » lors des opérations d'expulsion menées par la police dans les campements⁵.

Cette situation paradoxale montre comment se construit le monopole institutionnel sur la solidarité, qui va de pair avec le récit politique d'une Europe solidaire. L'idiome humanitaire a été approprié par les États européens pour justifier leur manière de contrôler les frontières (Aas et Gundhus, 2015). Les moyens mis au service de la répression sont ainsi justifiés légitimés au nom de principes humanitaires, afin de protéger les migrants vulnérables des dangereux passeurs qui les exposent à traverser au péril de leur vie, dans des conditions incertaines. Le fait que ce soit précisément l'agence Frontex qui organise la frontière en tant que dispositif mortel et que l'agence soit mandatée par les États européens pour le faire est passé sous silence, comme l'est la collaboration active entre certains gouvernements de l'UE et des États du continent africain qui utilisent des moyens violents et en constante violation des droits humains pour retenir les migrants de l'autre côté de la Méditerranée.

Lorsque la « jungle » de Calais a été détruite à grand renfort de bulldozers et d'incendies en novembre 2016, Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur a

5 Éléments provenant d'une enquête de terrain menée à Calais en 2022.

qualifié lors d'un discours officiel cette opération d'« humanitaire », un terme ironiquement repris par les bénévoles de L'Auberge des Migrants pour décrire les opérations de traque des migrants restés sur place, les violences policières, la destruction de tentes et d'abris occupés, contenant encore des effets personnels (Levivier, 2018), etc. En France, depuis une dizaine d'années, la rhétorique politique de droite tente d'articuler deux concepts qui sont comme les deux faces d'une même pièce : l'humanité et la fermeté. Cette articulation montre l'ambiguïté de la logique humanitaire, qui se nourrit de l'injustice comme terreau de son existence et dont la capacité d'action est conditionnée par une relative allégeance aux pouvoirs en place. La gestion humanitaire des frontières est la face ostensible et moralement bonne de politiques sécuritaires très répressives.

Criminaliser les solidarités non européennes

La construction du récit d'une Europe solidaire et d'un monopole moral européen sur la solidarité a pour corrélat la criminalisation des solidarités extra-européennes. C'est le rôle que joue la figure du passeur, qui permet de considérer toute forme d'entraide entre migrants comme une organisation criminelle. Ainsi, l'Europe joue son rôle moral de sauvetage des exilés exposés à la mort par les réseaux de passeurs.

En France, la circulaire du 22 janvier 2015 en politique pénale met l'accent sur la nécessité de renforcer les moyens de lutter contre la traite des êtres humains. Il est même recommandé aux institutions judiciaires de favoriser la qualification d'un maximum de faits sous le chef d'accusation de « traite d'êtres humains », un crime particulièrement grave et passible de sept ans d'emprisonnement. La circulaire présente ce phénomène comme « une réalité tangible et massive, qui déplace des millions d'individus d'un pays à l'autre grâce à l'action de vastes réseaux organisés qui abusent de toutes les formes de vulnérabilité potentielle des personnes concernées ⁶ ». Elle ajoute que : « Le trafic de migrants est une autre forme de traite des êtres humains. À ce titre, la France, pays de destination largement concerné par l'immigration irrégulière issue du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de l'Europe de l'Est, est devenue une zone de transit majeure pour des migrants irréguliers (Moyen-Orient, Asie ou Corne de l'Afrique) à destination du Royaume-Uni

6 <<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/39191>>.

ou des pays scandinaves.⁷ » L'affinité entre la mise en place de réseaux de migration et le trafic d'êtres humains est posée, ouvrant à une possible criminalisation de toute forme d'entraide entre migrants, par opposition à l'aide aux victimes migrantes d'un tel trafic, dont les institutions européennes se targuent d'avoir le monopole.

Ce texte donne une idée de l'étroite intrication entre les politiques migratoires répressives et le travail humanitaire. En effet, des associations humanitaires sont mandatées par l'État pour accompagner les victimes de cette traite, mais aussi pour se porter partie civile pour obtenir réparation des dommages causés et collaborer à la criminalisation des « trafiquants » dont certains sont simplement les agents d'un vaste réseau d'entraide et de transmission de savoirs pratiques, qui jouent un rôle essentiel dans l'entreprise de passer illégalement une frontière. Le dispositif national « Accueil sécurisant » regroupe sous la houlette de plusieurs ministères différents acteurs humanitaires chargés du travail de *care* envers les migrants impliqués en tant que victimes dans des procès pour traite d'êtres humains. L'accompagnement vise à mettre en œuvre une protection des victimes, mais le but de celle-ci est explicitement énoncé, à savoir favoriser leur participation au processus judiciaire. D'un côté, on peut se dire que ces victimes sont soutenues pour que justice soit faite, de l'autre, on les garde sous contrôle pour s'assurer de leur contribution à une entreprise policière et judiciaire de répression des étrangers.

Dans le même temps, sont arrêtées sous le chef de « trafic d'êtres humains » des personnes en situation de migration qui ont simplement fait preuve de solidarité envers leurs compagnons d'infortune. Les capitaines de bateau incarcérés en Italie (*scafisti*) en sont un bon exemple (Gendrot et Dadusc, 2023). Lors d'une rencontre avec l'un d'eux en janvier 2025, P. Madieye, celui-ci affirme qu'il n'est ni un trafiquant, ni un criminel, mais un héros qui a eu le courage de venir en aide aux gens sur le bateau qu'il empruntait lui-même, pour que tout le monde traverse la Méditerranée et puisse arriver sain et sauf en Italie. De même, le procès de la solidarité qui s'est tenu en 2019-2021 en Belgique a criminalisé huit personnes en migration accusées de trafic d'êtres humains, ainsi que leurs hébergeurs solidaires. Les personnes en situation de migration ont été incarcérées, puis acquittées, tandis que les quatre hébergeurs belges ont été innocentées au motif qu'ils avaient agi « pour des raisons humanitaires » (Welcome, 2021).

7 Idem.

Conclusion

Les politiques de management migratoire semblent à première vue se distancier du récit impérial par leur prétendue neutralité. En mettant en avant leur gestion humanitaire de la frontière, elles modifient ce récit, déplaçant le fil narratif de la domination coloniale à la solidarité. Pourtant, la finalité demeure identique : produire un récit affirmant la supériorité morale de l'Europe, empreint de colonialité. En effet, l'idiome humanitaire repose sur la reconnaissance de victimes, dont le statut justifie qu'on leur prête secours. Il nourrit le récit d'une Europe solidaire, fondé sur le mythe de la *white innocence* (Wekker, 2021), effaçant les violences de l'histoire impériale-coloniale.

Dans cette narration, l'Europe se constitue comme terre d'accueil, entité protectrice des persécutés de la terre. Son management migratoire répressif aux frontières est euphémisé et justifié par une aide humanitaire des migrants vulnérables, ainsi que par le devoir de les protéger des réseaux de trafic d'êtres humains. La gestion des frontières se présente sous une forme dépolitisée, orientée par un souci moral envers les malheureux en exil. Le trope humanitaire d'une Europe protectrice s'inscrit pleinement dans l'héritage du paternalisme colonial (Brauman, 2006), assignant les migrants extra-européens au mieux à à l'identité d'es enfants dépourvus d'autonomie, au pire à de cruels passeurs, coupables d'exploiter leurs semblables. L'Union européenne en sort moralement ennoblie, assumant sa politique migratoire raciale et répressive, justifiée par une solidarité à deux vitesses : d'une part, une solidarité naturelle entre membres de l'Europe, fondée sur des bases ethno-civilisationnelles ; d'autre part, une assistance humanitaire aux migrants extra-européens assujettis aux dispositifs de contrôle et de répression aux frontières.

Les observations en situation de frontières, le long de l'Évros comme à Calais, les récits des personnes en exil confrontées aux politiques de management migratoire, révèlent la violence de la répression aux frontières, le prix de leur sécurisation. Elles montrent aussi le filtrage racial exercé, ainsi que l'objectif de réduire une immigration illégale perçue comme une menace ou une nécessité économique, alimentant les réseaux d'exploitation des travailleurs clandestins. Le management migratoire ne substitue pas aux politiques répressives une administration plus adaptée et plus humaine de la frontière : au contraire, il articule des politiques de surveillance et de répression avec une rhétorique de l'efficacité et de la solidarité. La « gestion humanitaire » de la frontière constitue une autre forme de contrôle et d'assujettissement des personnes en provenance du Sud global, perpétuant la colonialité des rapports

à l'étranger par d'autres moyens et à l'aide d'un autre récit. En se targuant d'être solidaire, l'UE produit un narratif destiné à légitimer sa politique de répression aux frontières en déplaçant les violences du management migratoire vers la figure des passeurs, seuls coupables de la détresse des personnes bloquées aux frontières. L'Europe continue ainsi à se placer en situation de supériorité morale et de monopole de la solidarité, ce qui permet de comprendre que les politiques du management migratoire sont loin de s'être émancipées du récit colonial-impérial et que la gestion humanitaire des frontières ne constitue en rien une rupture avec un tel récit.

Bibliographie

Aas, Katja Franko et Gundhus, Hélène, (2015), « Policing Humanitarian Borderlands : Frontex, Human Rights and the Precariousness of Life », in *British Journal of Criminology*, vol. 55 (1), pp. 1-18.

Ahouga, Younès, (2024), *Gouverner les migrations pour perpétuer la mondialisation. Gestion migratoire et Organisation internationale pour les migrations*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

Bigo, Didier, (2009), « Contrôle migratoire et libre circulation en Europe », in Christophe Jaffrelot, C. et Christian Lequesne, C. (dir.), *L'enjeu mondial. Les migrations*, Paris, Presses de Sciences Po - L'Express, pp. 165-176.

Brauman, Rony, (2006), « Indigènes et indigents : de la "mission civilisatrice" coloniale à l'action humanitaire », in Pascal Blanchard P, Nicolas Bancel N. et Sandrine Lemaire S. (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, p. 165-172.

Chakrabarty, Dipesh, (2020) [2000], *Provincialiser l'Europe. La pensée postcoloniale et la différence historique*, [trad. fr. par Olivier Ruchet et Nicolas Vieillescazes], Paris, Amsterdam.

Chlastacz, Michel, (2019), « L'Union européenne, héritière de la Kakanie », *Hérodote*, 19 juillet.

Constant, Benjamin, (1986 [1814]), *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, Paris, GF.

Dadusc, Deanna et Mudu, Pierpaolo (2022), « Care without Control: The Humanitarian Industrial Complex and the Criminalisation of Solidarity », *Geopolitics*, vol. 27 (4), p. 1205-1230.

Luca Daminelli, Luca et Filippo Torre, Filippo (2025), « From Greece to Alps : Solidarity flows among migrants' trajectories », in Livio Amigoni, Rassa Ghaffari

et Dorian Jano (dir.), *Solidarity in motion. Exploring Unauthorized Movements, Routes and Solidarity Networks across Europe at large*, Gênes, Genova University Press, pp. 151-170.

Deanna Dadusc et Pierpaolo Mudu, (2020) « Care without Control : The Humanitarian Industrial Complex and the Criminalisation of Solidarity », *Geopolitics*.

El Qadim, Nora, (2021), « Les politiques migratoires européennes : à la recherche d'un impossible compromis ? », *Migrations et Société*, vol. 2021/4 n°186 (4), pp. 11-27.

Fassin, Éric, (2012), « Des actualités à l'actualité », *Démocratie précaire. Chroniques de la déraison d'État*, Paris, La Découverte.

Gemenne, François et Thiollet, Hélène (2022), « L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile », *Hommes & Migrations*, vol. n° 1337 (2), p. 180-184.

Gendrot, Camille et Dadusc, Deanna, (2023), « Criminalising the Facilitation of Freedom of Movement: Introduction », *Border Criminology Blog*, 12 juin, <Available at:<https://blogs.law.ox.ac.uk/border-criminologies-blog/blog-post/2023/06/criminalising-facilitation-freedom-movement><https://blogs.law.ox.ac.uk/border-criminologies-blog/blog-post/2023/06/criminalising-facilitation-freedom-movement>>.

Ghosh, Bimal (2000), *Managing Migration: Time for a New International Regime?*, Oxford, Oxford University Press.

Green, Nancy L. et Poinsoot Marie (dir.) (2008), *Histoire de l'immigration et question coloniale en France*, Paris, La Documentation Française.

Gosh, Bimal, *Managing Migration: Time for a New International Regime?*, Oxford, Oxford University Press, 2000. **Habermas, Jürgen**, (2000), *Après l'État-nation, une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard.

Hugo, Victor, (2023 [1842]), *Le Rhin*, Paris, Gallimard.

Kahn, Sylvain, et al. (2014), « The nation-state as a territorial myth of European construction », *L'Espace géographique*, 2014/3 vVol. ume 43 (3), p. 240-250.

Kundnani, Hans, (2023), *EuroWhiteness. Culture, Empire and Race in the European Project*, Londres, Hurst Publishers.

Lips, Brigitte, avec et Taillandier, Anne-Françoise, de (2024), *Mamie Charge. Une vie au service des migrants*, Paris, Salvator.

Losurdo, Domenico, (2013), *Contre-histoire du libéralisme*, [trad. fr. par Bernard Chamayou], Paris, La Découverte.

Miller, David, (2012), « Border Regimes and Human Rights », *CSSJ Working Paper*, SJ021, septembre.

Mudu, Pierpaolo et Sutapa Chattopadhyay, Sutapa (dir.), (2017), *Migration, Squatting and Radical Autonomy*, New York, Routledge.

Müller, Birgit (2009), « Comment rendre technique un débat politique. Controverses autour des biotechnologies agricoles au sein de la FAO », *Tsantsa – Revue de la Société suisse d'ethnologie*, vol. 14, p. 27-38.

Musil, Robert, (2004 [1903]), *L'homme sans qualités* [trad. fr. par Ph. Jaccottet, édité par J.-P. Cometti], tome .I, [1903], tr. fr. P. Jaccottet, édité par J.-P. Cometti, Paris, Seuil.

Pallister-Wilkins, Polly (2022), *Humanitarian Borders: Unequal Mobility and Saving Lives*, Londres, Verso.

Pécoud, Antoine, (2017), « De la “gestion” au contrôle des migrations ? Discours et pratiques de l'Organisation internationale pour les migrations », *Critique internationale*, vol. 2017/3 N° 76 (3), pp. 81-99.

Pieret, Denis, (2016), *Les frontières de la mondialisation : Gestion des flux migratoires en régime néolibéral*, Liège, : Presses universitaires de Liège.

Pallister-Wilkins Polly, Humanitarian Borders : Unequal Mobility and Saving Lives, Londres, Verso, 2022.
Rougemont, Denis, de (1962), « L'aventure de l'Europe commence : le miracle européen a créé le monde civilisé », *Arts*, 6 juin, Paris.

Schmoll, Camille, (2011), « Le corps des autres dans l'Europe des frontières », *Outils, Revue de philosophie (post-)européenne*, vol. 1, pp. 121-128.

Simonneau, Damien, (2024), *Pourquoi s'emmurer ? Essai sur une frénésie planétaire*, Paris, Stock.

Spector, Céline, (2021), *No Demos. Souveraineté et démocratie à l'épreuve de l'Europe*, Paris, Seuil.

Symank, Rouven, (2024), « Durkheim's Empire: The Concept of Solidarity and Its Colonial Dimension », *American Political Science Review*, Published online vol. 119 (3), pp. 1361-1374.

Tazzioli, Martina and Walters, William, (2019), « Migration, solidarity and the limits of Europe », *Global Discourse*, vol. 9 (1), p. 175-190.

Terry, Fiona, (2022), *The Paradox of Humanitarian Action : Condemned to repeat*, Londres, Cornell University Press.

Tham, Su-Gwan et al., (2023), « Suicide among psychiatric patients who migrated to the UK: a national clinical survey », *eClinicalMedicine*, vol. 57, 101859.

Ticktin, Miriam, (2011), *Casualties of Care: Immigration and the Politics of Humanitarianism in France*, 1st ed., Berkeley, University of California Press.

Wekker, Gloria, (2016), *White Innocence: Paradoxes of Colonialism and Race*, Durham, Duke University Press.

Welcome, (2021), *Sept personnes inculpées pour « trafic d'êtres humains » témoignent*, Paris, Antidote Publishers.

Sophie Djigo

Sophie Djigo est philosophe, professeure en Première Supérieure, *fellow* de l'Institut Convergences Migrations, chercheuse associée à STL (Lille) et directrice d'un programme de recherche au Collège International de Philosophie. Elle a écrit plusieurs ouvrages sur les questions migratoires et les solidarités.

sdjigo@hotmail.fr